PANORAMA

DE L'ACTION EXTERIEURE

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

en matière DE LUTTE

CONTRE LE DEREGLEMENT

CLIMATIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
PARIS2015 UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE COP21·CMP11

SOMMAIRE

Développement de l'agro-écologie dans les pratiques agricole et sylvicole

⇒ Quels enjeux agricole et sylvicole dans la lutte contre le dérèglement climatique ?
⇒ L'agro-écologie en illustrations
⇒ Focus sur l'agroforesterie et les systèmes alimentaires territorialisés (SAT)

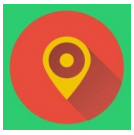

Planification territoriale et aménagement urbain durables

⇒ Quels enjeux urbains dans la lutte contre le dérèglement climatique ?
⇒ L'aménagement urbain durable en illustrations
⇒ Focus sur deux outils de planification urbaine

Eau et assainissement dans une perspective de lutte contre le changement climatique

⇒ Quels enjeux climatiques dans les domaines de l'eau et l'assainissement ?
⇒ L'eau et l'assainissement en illustrations
⇒ Focus le partenariat français pour l'eau (PFE) et sur PS-EAU

Gestion responsable et valorisation des déchets

⇒ Quels enjeux liés aux déchets dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique ?
⇒ La gestion responsable et la valorisation des déchets en illustrations
⇒ Focus sur la méthanisation agricole

Préservation de la biodiversité et énergies renouvelables

⇒ Comment préserver la biodiversité, l'utiliser comme vecteur de lutte contre le dérèglement climatique et promouvoir le recours aux énergies renouvelables ?
⇒ Biodiversité et énergies renouvelables en illustrations

Zoom sur…

⇒ Le coût de la lutte contre le dérèglement climatique
⇒ Tourisme solidaire et responsable comme vecteur de lutte contre le dérèglement climatique
⇒ L'économie circulaire
⇒ Les entreprises engagées dans la lutte contre le dérèglement climatique : Connaissez-vous MICROSOL ?

Lors de la conférence des parties sur le climat à Paris (COP 21), qui se déroulera à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015, la France devra faire preuve d'exemplarité en matière de lutte contre le dérèglement climatique. L'appel à « projets climat » lancé par le Ministère des Affaires étrangères et du développement international, le 27 novembre 2014, en direction des collectivités territoriales françaises contribuera à cet objectif. Associant trois Ministères (Agriculture, Agroalimentaire et Forêt - MAAF -, Ecologie, Développement durable et Energie - MEDDE -, et MAEDI) il accompagnera les collectivités territoriales françaises dans la mise en place de projets de coopération décentralisée visant à lutter contre le changement climatique.

Les projets transversaux et associant des acteurs public/privé seront encouragés. Il est à noter également que toute initiative de coopération décentralisée de lutte contre le dérèglement climatique doit impérativement s'inscrire dans une politique publique, locale voire nationale. Enfin, il est utile de mentionner le rôle des Services de coopération et d'action culturelle des ambassades de France à l'étranger en matière d'accompagnement et de conseil.

Ce document reprend les cinq thématiques de l'appel à projet et décline pour chacune d'elles des exemples de réalisations concrètes qui sont déjà à l'œuvre et dont chacun pourra s'inspirer. Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive de l'ensemble des projets internationaux des collectivités territoriales dans le domaine du climat. Elle a pour objectif de souligner les actions innovantes et efficaces sur le terrain, pour encourager d'autres à prendre le chemin de l'exemplarité climatique.

Mobilisons-nous ensemble dans la lutte contre le dérèglement climatique !

L'équipe de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales

Direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats

Développement de l'agro-écologie dans les pratiques agricole et sylvicole

⇒ Quels enjeux agricole et sylvicole dans la lutte contre le dérèglement climatique ?

Les secteurs de l'agroalimentaire, de la forêt et de l'agriculture sont tous concernés par le dérèglement climatique. La forêt stocke du carbone sous forme de bois et dans les sols. Le stockage par l'agriculture est indiscutable en fonction des pratiques utilisées. Néanmoins, il est important de faire la différence entre culture et élevage, car leur contribution aux changements climatiques et à leurs effets sont différents.

A l'instar du projet agro-écologique, lancé par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, en 2012, pour concilier la performance économique et la performance environnementale, les collectivités territoriales françaises sont invitées à s'investir dans la lutte contre le réchauffement climatique avec les autorités locales des pays partenaires en développant l'agro-écologie dans les domaines agricole et sylvicole (développement d'actions favorisant le stockage du carbone dans les sols, reconquête agronomique des terres dégradées, gestion des effluents d'élevage, pratique de l'agroforesterie….) et en valorisant l'agriculture familiale, reconnue comme le modèle agricole idoine en la matière. Ce modèle d'agriculture, caractérisé par sa diversité et sa résilience, a la capacité de proposer des réponses adaptées aux défis alimentaires, sociaux et environnementaux.

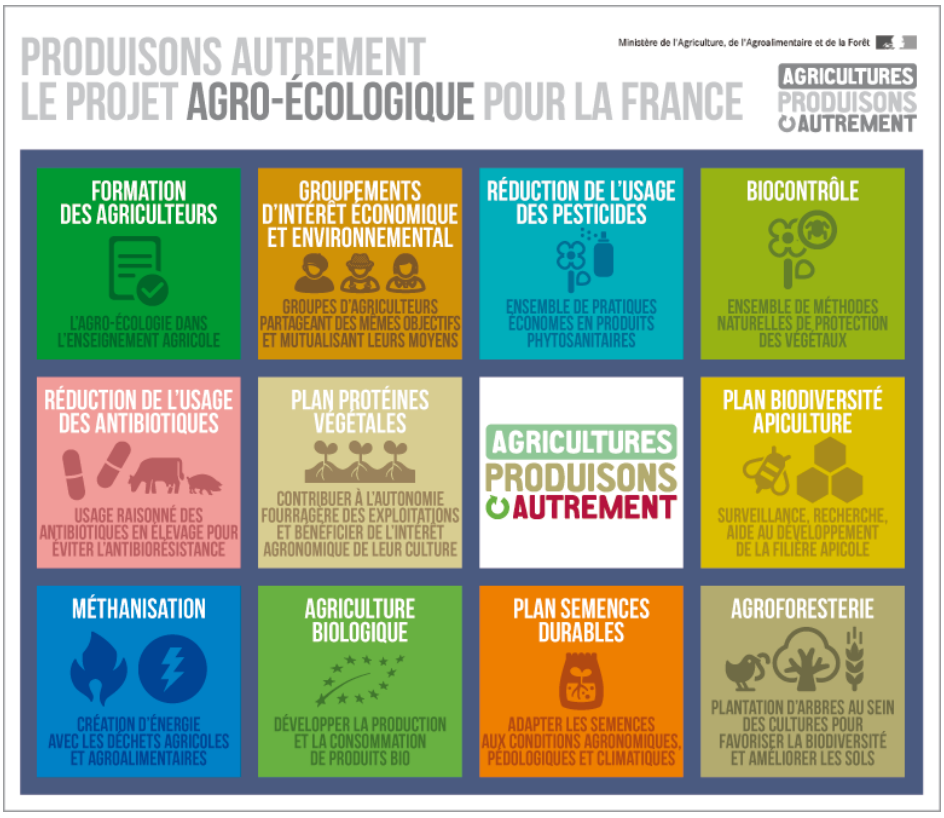

Développement de l'agro-écologie dans les pratiques agricole et sylvicole

⇒ L'agro-écologie en illustrations

Lutte contre la déforestation et bonne gouvernance des forêts

Une bonne gouvernance des forêts est essentielle pour contrer le changement climatique tandis qu'environ 13 millions d'hectares de forêts sont perdus annuellement à cause du déboisement (source FAO).

Au Niger, la région de Tahoua et la région de Picardie luttent contre la déforestation via le renforcement de capacités des parties prenantes et des investissements de terrain (planification raisonnée des actions de gestion des ressources naturelles, récupération des terres dégradées, fixation des dunes, lutte contre l'envahissement des mares par des espèces invasives, etc.). L'aridité climatique concerne 89% du territoire nigérien et seulement 11% des terres sont aptes à l'agriculture. Les sols sont dans l'ensemble pauvres et se dégradent au fil du temps, du fait, de l'érosion éolienne et hydrique aggravée par la pression démographique. C'est pourquoi la lutte contre la déforestation est cruciale pour les Nigériens.

Source : agriculture.gouv.fr

Partenaires : Conseil régional de Picardie/région de Tahoua (Niger)

Année de signature de la convention : 2008

Assurer la sécurité alimentaire pour prévenir les conséquences du changement climatique

Selon la FAO, les changements climatiques accentueront la faim et la malnutrition, en aggravant notamment les conditions des ruraux qui ne bénéficient pas de la sécurité alimentaire. Les impacts du changement climatique (désertification, stress hydrique, intempéries….) exercent déjà une pression croissante sur les rendements agricoles aggravant ainsi la volatilité des prix des denrées alimentaires. C'est pourquoi les démarches pro-actives de sécurité alimentaire doivent prévenir les conséquences néfastes du changement climatique sur les récoltes.

Partenaires : Conseil général des Côtes-d'Armor/ Association des maires du département de la Grand'Anse (Haïti)

Année de signature de la convention : 2011

Cofinancement du MAEDI : 66 000 €

A Haiti, le secteur agricole de la Grande Anse occupe une place importante dans l'économie des familles grandanselaises, où environ 60% de la population vit en milieu rural. Pour aboutir à la sécurité alimentaire de cette population, les partenaires français et haitiens ont lancé le projet « Dynamiser les zones rurales de la Grande Anse qui renforce sur le terrain l'assistance technique auprès des paysans (déploiement d'un technicien agricole dans chaque commune du département sous la hiérarchie d'un ingénieur agronome) et améliore des dispositifs de commercialisation des produits agricoles.

Développement de l'agro-écologie dans les pratiques agricole et sylvicole

FOCUS SUR...

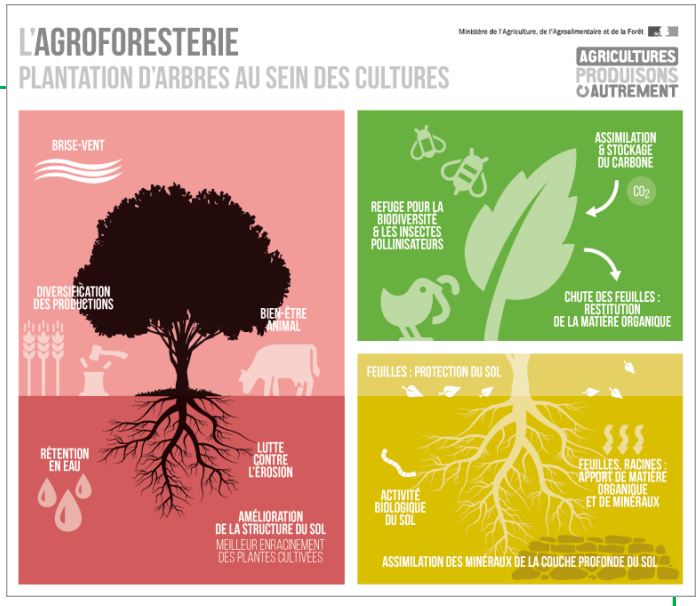

L'agroforesterie

L'agroforesterie est un système de production agro-écologique, qui permet à la fois d'atténuer les émissions de Gaz à Effets de Serre (captage et stockage du carbone dans les sols et la biomasse, également substitut à l'énergie fossile) et de s'adapter au changement climatique (limitation du ruissellement, de l'érosion et de l'évapotranspiration, augmentation de la biodiversité dans la parcelle, abri pour les animaux en cas de canicule).

En faisant cohabiter sur les terres agricoles des productions habituelles (cultures, élevage) et des arbres, l'agroforesterie s'appuie sur la complémentarité agronomique entre l'arbre et les productions au sol. Les bénéfices de la technique sont multiples : préservation de la biodiversité, lutte contre l'érosion, atténuation des chocs climatiques, gains de productivité des sols et complément de revenu.

En permettant d'améliorer et de diversifier la production agricole tout en restaurant la fertilité des sols et la qualité des eaux, l'agroforesterie est un des leviers des agriculteurs pour parvenir à la double performance économique et environnementale. Ainsi, la présence des arbres permet de réduire l'impact du vent sur les cultures et leur enracinement en profondeur permet aussi de réduire les risques d'érosion, notamment en hiver dans les périodes de précipitations abondantes, sans pour autant entrer en concurrence avec les cultures au sol.

L'autre grand atout de l'agroforesterie réside dans l'amélioration des capacités de production : en plus de la culture agricole classique, cette technique permet de récolter du bois d'œuvre, du bois énergie, et des fruits à valoriser.

Sur le plan agronomique, la présence d'arbres dans les parcelles agricoles permet de renforcer la vie microbienne du sol grâce notamment à la chute des feuilles qui constitue un apport de matière organique.

L'agroforesterie développée aujourd'hui offre une diversité d'aménagements, de techniques et d'essences qui permettent de répondre aux différents enjeux qui pèsent sur l'agriculture : plantations d'arbres sous toutes ses formes (alignements, haies, bosquets…), régénération naturelle assistée, couverture végétale des sols sont autant d'outils qui permettent de proposer une grande diversité de milieux particulièrement favorables à la préservation de la biodiversité et des paysages. *(source : 10 clefs pour comprendre l'agro-écologie », Ministère de l'Agriculture, 2014)*

Développement de l'agro-écologie dans les pratiques agricole et sylvicole

FOCUS SUR...

Les systèmes alimentaires territorialisés (SAT)

Les systèmes alimentaires territorialisés constituent une alternative de l'agro-industrie et de la consommation de masse, qui visent à valoriser les produits dans des filières de proximité, privilégier une agriculture familiale et des réseaux de PME et TPE agroalimentaires, ainsi que des circuits alternatifs de commercialisation. Ils limitent ainsi l'impact sur l'environnement et les pertes et gaspillages tout au long de la chaîne alimentaire. L'originalité des SAT réside ainsi principalement dans leur configuration et leur gouvernance participative soucieuse d'équité.

Plusieurs partenariats intéressants peuvent être considérées comme des prémisses de SAT, comme le programme MANA entre la ville de Medellin et la province d'Antioquia en Colombie, ou d'autres expériences menées à Hanoi, Shanghai, Belo Horizonte, Bristol, Toronto, Montréal ou New York. La FAO a aussi lancé un appel pour une action mondiale en faveur des systèmes alimentaires territorialisés et une urbanisation durable.

Planification territoriale et aménagement urbain durables

⇒ Quels enjeux urbains dans la lutte contre le dérèglement climatique ?

« Avec seulement 2 % de la surface du globe, les agglomérations regroupent les trois-quarts de la population et consomment près de la moitié de l'énergie fossile. Alors que la surface urbaine augmente plus vite que la population qui y réside, les territoires urbains doivent faire face à des défis économiques, sociaux, culturels, environnementaux et sanitaires sans précédents » (source ADEME).

Il est à noter que la minéralisation des sols accroit l'exposition des populations aux risques d'inondation. Par conséquent, il est important de réfléchir à une urbanisation « modérée » qui utilise plus de substrats écologiques.

La question qui semble être la plus prégnante pour le développement urbain de demain est bien l'impact des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement sur les territoires, en renforçant la résilience et l'adaptation des territoires face aux risques climatiques. Les bâtiments résidentiels et commerciaux des villes représentent 6% des émissions de gaz à effet de serre (source : rapport du GIEC - Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat - 2014). L'atténuation des émissions de gaz à effet de serre dans les villes reste néanmoins un axe d'action pour lutter contre le dérèglement climatique.

⇒ Exemple d'aménagement urbain durable

Transports et mobilité durables comme moyens de lutte contre les émissions de gaz à effets de serre (GES) - transports collectifs, modes de déplacement doux, auto-partage, co-voiturage, voierie piétonne, aménagement de pistes cyclables, etc. -

Partenaires : Communauté urbaine de Lyon/ Ville de Rabat (Maroc)
Année de signature de la Convention : 2002
Cofinancement du MAEDI : 200 249 €

Les transports représentent 14% des gaz à effet de serre émis dans le Monde. Il convient donc d'encourager le recours à des véhicules sobres, mutualiser les moyens de transport, développer des modes moins émetteurs de GES…

C'est le but que s'est fixée la coopération du Grand Lyon et de la ville de Rabat, qui repose sur 10 années de relations étroites entre les services techniques des deux villes. Le Grand Lyon organise régulièrement des missions d'expertise auprès de la Ville de Rabat et de la société de Tramway de Rabat Salé (STRS), en mobilisant ses propres experts et ceux de ses partenaires institutionnels pour développer le tramway à Rabat. Cette dernière a d'ailleurs accueilli en octobre 2013 le 4e congrès mondial des Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) sur le thème "Imaginer la société, construire la démocratie ».

Aménagement urbain durable et éco-activités

La Région Aquitaine pilote le projet de création de la première éco-cité sino -française de Chine, localisée à Wuhan. Cet éco-quartier aurait pour vocation d'accueillir un bâtiment exemplaire, certifié HQE et Green Building (certification chinoise). Des entreprises aquitaines contribuent à la conception et à la construction urbaine et architecturale de l'ensemble d'un quartier.

Partenaires : Communauté urbaine de Bordeaux/ Wuhan (Chine)
Année de signature de la convention : 1998
Cofinancement du MAEDI : 30 000 €

Bordeaux a également aidé Wuhan à élaboré son bilan carbone pour être ville pilote en Chine en terme de développement durable avec : une vaste zone d'économie circulaire, le plus grand parc industriel et scientifique écologique du centre de la Chine, une gare LGV (Ligne Grande Vitesse) de 72 quais, 90 000 passagers par jour et 20 000 m2 de panneaux photovoltaïques répondant à la totalité des besoins en électricité de la gare). En cours de construction, le « Biolake », second parc en biotechnologies de Chine, accueillera 10 000 entreprises, dont 350 étrangères, dans les domaines du biomédical, de la bioéthique et de la bioagriculture.

Appui à la formulation d'un plan climat territorial intégré (PCTI)

Dans le cadre de sa coopération avec la Région Île-de-France, le Conseil régional de Dakar mobilise l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (ARENE), organisme spécialisé dans l'accompagnement des collectivités locales pour le plan climat et l'Agenda 21. L'ARENE a soutenu Dakar dans la formulation d'un Plan climat territorial intégré (PCTI) en 2011.

Partenaires : Conseil régional Île-de-France/Région de Dakar (Sénégal)
Année de signature de la convention : 1997
Cofinancement du MAEDI : 113 000 €

Le PCTI sert de cadre à une réflexion sur l'efficacité énergétique des bâtiments, l'utilisation des ressources énergétiques solaires ou éoliennes, une politique de transport plus durable, les mesures à prendre pour la protection des zones maritimes, côtières et fores-tières, et les moyens de lutte contre les risques d'inondations. Le PCTI de Dakar nécessite néanmoins encore quelques mois de travail pour finaliser la 3e phase d'un programme 2012-2014, suite à la suppression des régions sénégalaises

FOCUS SUR DEUX OUTILS DE PLANIFICATION URBAINE

Un Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Un Plan Climat Energie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle, c'est un cadre d'engagement pour le territoire. Un PCET implique tous les acteurs du territoire qui génèrent des émissions de GES ou qui peuvent subir des dommages liés au changement climatique.

La collectivité territoriale intervient comme maître d'ouvrage dans le cadre de ses responsabilités directes (équipements, bâtiments…), de ses compétences réglementaires (urbanisme, transport, distribution d'énergie…) et comme animatrice auprès de tous les acteurs, publics ou privés du territoire et de sa population. (source : Agence pour le développement et pour la maîtrise de l'énergie).

A titre d'exemple, la coopération entre la région Nord-Pas-de-Calais et l'Etat du Minas Gerais au Brésil, a mis en place un plan Climat Energie afin de reconvertir ses territoires miniers.

Plus d'infos sur le site : www.ademe.fr

Le Plan de déplacements urbains (PDU)

Le Plan de déplacements urbains (PDU) détermine, dans le cadre d'un périmètre de transport urbain, l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement. Tous les modes de transports sont concernés et les modes de transports alternatifs à la voiture particulière sont valorisés : transports publics, deux roues, marche…

Cet outil cadre correspond à une démarche de planification sur 5 à 10 ans destiné à favoriser le développement harmonieux et maîtrisé du territoire et l'émergence d'une « culture commune » sur les déplacements urbains et intercommunaux. Chaque PDU comporte désormais un volet d'évaluation environnementale. Il est un levier pour les démarches visant à économiser l'énergie et limiter les émissions de gaz à effet de serre. Les Plans locaux d'urbanisme (PLU) doivent être conformes aux PDU, eux-mêmes conformes aux les Schémas de cohérence territoriaux (SCOT) lorsqu'ils existent.

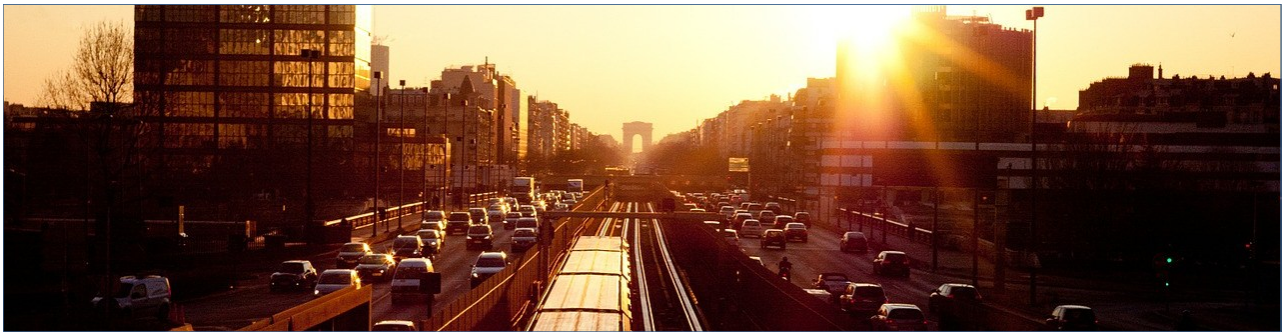

Eau et assainissement dans une perspective de lutte contre le changement climatique

⇒ Quels enjeux climatiques dans les domaines de l'eau et l'assainissement ?

Le rapport 2014 du GIEC sur le changement climatique précise qu'au-delà de 2°C de réchauffement, le volume disponible d'eau par habitant pourrait diminuer de 50 % d'ici 2050 pour chaque degré supplémentaire. Les incertitudes liées aux impacts du changement climatique restent importantes et nécessitent de réviser nos modes de planification prédictifs pour produire des modèles adaptatifs. L'expertise des collectivités territoriales françaises est particulièrement reconnue dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Tous les trois ans, le Forum Mondial De L'eau mobilise la créativité, l'innovation et le savoir-faire autour de l'eau. Tremplin vers la collaboration mondiale sur des défis autour de l'eau, le Forum est une plate-forme de travail qui s'adresse aux régions du monde pour trouver des solutions communes. C'est le plus grand événement international qui cherche à promouvoir la cause de l'eau.

Le 7ème Forum mondial de l'eau se tiendra du 12 au 17 octobre 2015 à Daegu-Gyeongbuk en Corée.

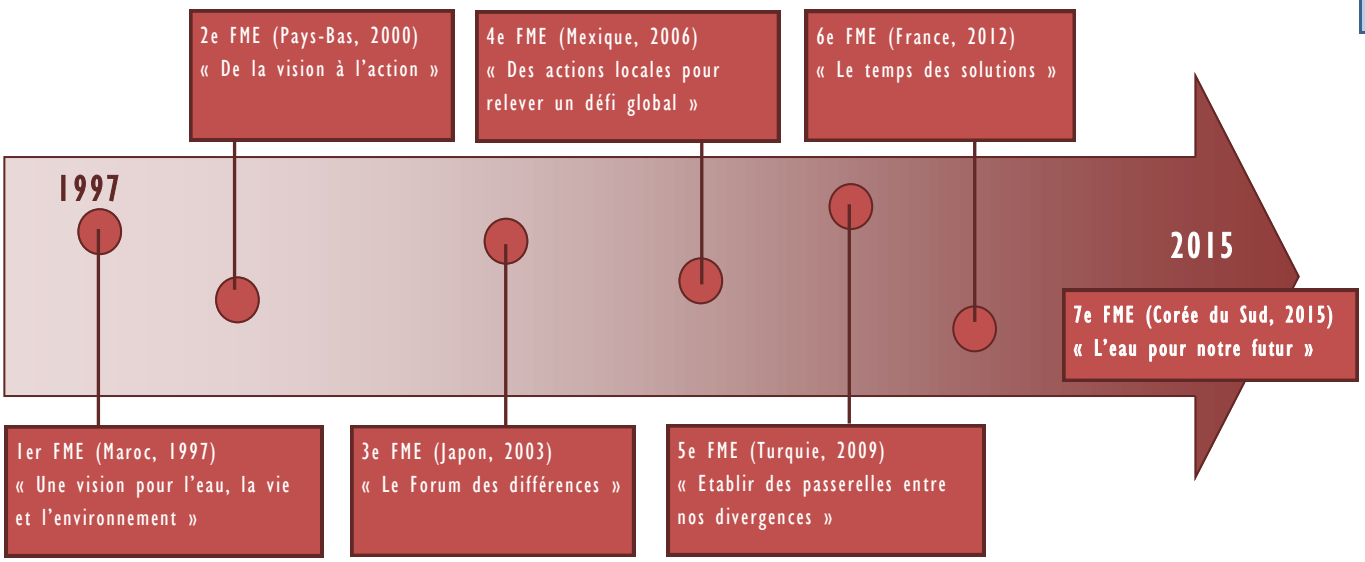

La loi Oudin-Santini de 2005, qui autorise les collectivités territoriales françaises, les établissements publics intercommunaux et les syndicats des eaux et/ou d'assainissement à mobiliser jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de coopération internationale dans ces secteurs fut une avancée majeure. Les collectivités territoriales et les agences de l'eau peuvent s'investir plus aisément dans la lutte contre le réchauffement climatique en proposant des projets climato-compatibles aux autorités locales partenaires à l'étranger (plans d'adaptation, services écosystémiques, soutien technologique à la prévision des alertes, aide au zonage, etc.).

⇒ L'eau et l'assainissement en illustrations

Ingénierie d'appui à la restauration hydraulique de bassins versants

Sous les effets le dérèglement climatique qui accélère la dégradation du milieu naturel et l'avancée du désert, des milieux naturels entiers sont déstabilisés. Restaurer un bassin versant peut permettre de mieux conserver l'eau et d'augmenter la production agricole et sylvicole d'une commune.

Partenaires : Communauté de communes du Val de Drôme et Conseil général de la Drôme / Communautés Rurales et Communes du Département de Kanel (Sénégal)
Année de signature de la convention : 2003

In fine, la restauration d'un bassin versant peut contribuer à la lutte contre la désertification, en améliorant la résilience des sols et en diminuant leur vulnérabilité aux événements climatiques tels que les sécheresses. Dans la région de Matam au Sénégal, la Drôme et l'opérateur Ardèche Drôme Ourossogui Sénégal ont mis en place un projet de restauration du bassin versant du Thiangol Mangol pour permettre l'accès à l'eau pour les populations de 17 villages du Ferlo et leur cheptel. Le projet vise aussi le renforcement de l'organisation institutionnelle en vue d'une autonomisation technique, la poursuite d'actions de sécurité alimentaire, et une communication organisée pour mettre en valeur l'action menée auprès des populations française et sénégalaise.

Protection de la ressource en eau au Proche-Orient

Le Liban possède comparativement à ses voisins, des ressources hydrauliques considérables dont la gestion reste une problématique : seuls 10% des ressources sont exploités et le pays affiche un taux de pertes de l'ordre de 40 %, en partie liés au manque d'entretien des réseaux d'adduction. Sous l'effet du dérèglement climatique, la question de la protection de la ressource en eau prend davantage d'ampleur.

Partenaires : SIAAP/Nogent-sur-Marne/Comité des maires libanais représentant le réseau de collectivités locales libanaises membres de CGLU **Année de signature de la convention** : 2013
Cofinancement du MAEDI : 216 000 €

C'est dans ce cadre que le SIAAP (le service public de l'assainissement francilien), la Ville de Nogent-sur-Marne et le Comité des maires libanais (représentant le réseau de collectivités locales libanaises membres de CGLU) se sont mobilisés en 2013 pour améliorer la protection des ressources en eau sur le territoire libanais. Les partenaires se sont donnés pour objectifs de renforcer les compétences des municipalités libanaises dans le domaine de l'assainissement, d'appuyer le dialogue entre ces municipalités et les structures nationales et d'améliorer les pratiques dans la conduite de projets d'assainissement au Liban, qu'ils soient portés par l'Etat ou par des municipalités.

FOCUS SUR DEUX RESEAUX D'ACTEURS MAJEURS DANS L'EAU

Le Partenariat Français pour l'Eau (PFE) - *www.partenariat-francais-eau.fr*

Le Partenariat Français pour l'Eau (PFE), association sans but lucratif régie par la loi de 1901, est une plateforme multi-acteurs publics et privés d'échanges sur l'eau dans toutes ces dimensions, qui contribue à mettre l'eau à l'ordre du jour de l'agenda international et à valoriser les savoir-faire français. Elle a été créée en 2007 lors de la Journée Mondiale de l'eau par 33 membres fondateurs et compte aujourd'hui 120 membres.

Le PFE est présent, avec ses partenaires d'autres pays, dans de nombreuses enceintes et événements internationaux comme les Forums Mondiaux de l'Eau, les Conférences des Parties sur le climat (COP) ou les Semaines Mondiales de l'Eau de Stockholm. Cette plateforme rassemble les acteurs français de l'eau intervenant à l'international : ministères, ONG, entreprises, collectivités territoriales, organismes de bassin et organisations scientifiques et techniques, et personnalités qualifiées (comme Jacques Oudin qui préside son groupe de travail sur la coopération décentralisée).

Programme solidarité Eau (pS-Eau)

Créé à l'initiative des pouvoirs publics français en 1984, pS-Eau est une association loi 1901 pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous. A cet effet, l'association a publié un document de capitalisation des expériences intitulé « les projets eau et assainissement de la coopération non-gouvernementale au Sénégal » (2003).

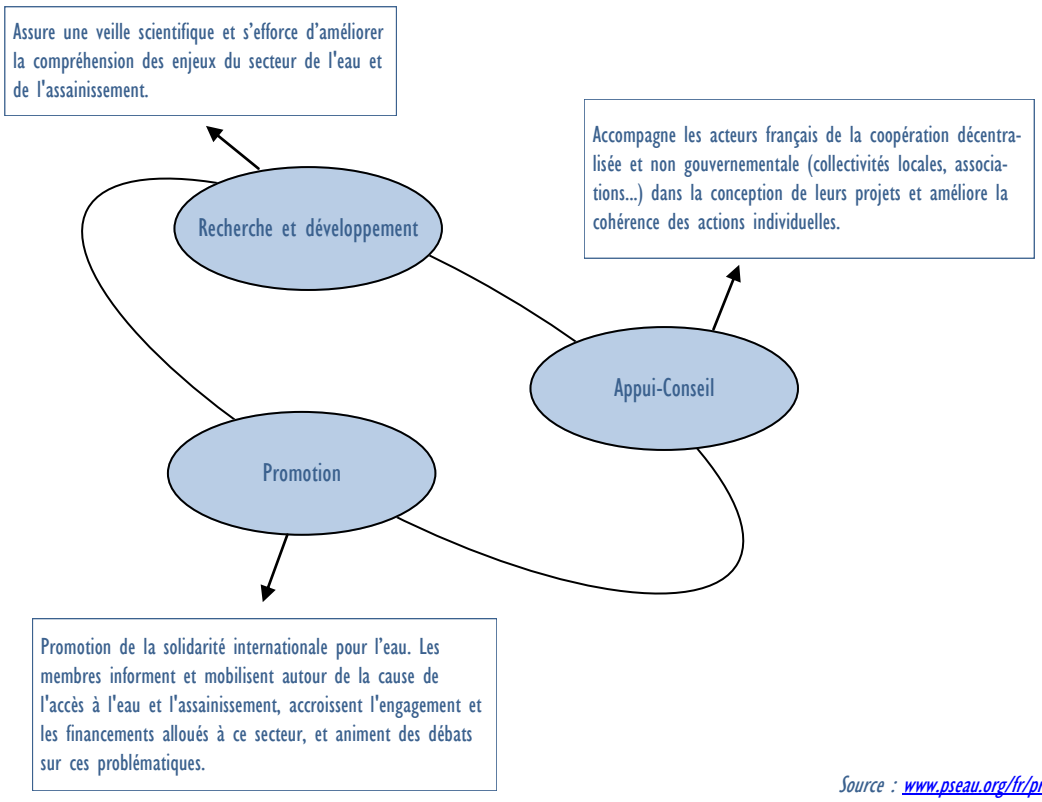

Source : www.pseau.org/fr/presentation

Gestion responsable et valorisation des déchets

⇒ Quels enjeux liés aux déchets dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique ?

Selon la Banque Mondiale, à l'horizon 2025, 4,3 milliards de personnes habiteront en ville (+43% par rapport à 2011) et génèreront 2,2 milliards de tonnes de déchets solides (+70% par rapport à 2011). Cette prolifération des déchets concerne en tout premier lieu le continent africain (qui parvient aujourd'hui à peine à en collecter la moitié) et l'Asie de l'Est, mais impacte aussi les échanges internationaux (déchets électroniques…).

Les effets de cette évolution sont multiples : émissions de gaz à effet de serre (12% des émissions mondiales de méthane), émissions de particules et de polluants organiques, contamination des sols et des nappes phréatiques, incidence et transmission de maladies respiratoires et digestives… La gestion responsable des déchets et leur valorisation apparaît donc comme un enjeu croissant au Nord comme au Sud. Pourtant, la question est quasi absente de l'agenda international.

Dans ce contexte, la coopération décentralisée a prouvé qu'elle pouvait être un outil de renforcement de capacités, d'appui institutionnel, d'innovation technologique et de partage d'expérience, qui bénéficie à la fois aux collectivités du Sud et aux collectivités françaises. Ce potentiel a été renforcé par la loi du 7 juillet 2014 qui instaure le « 1% déchets », à l'instar de la loi Oudin-Santini pour l'eau.

⇒ La gestion responsable et la valorisation des déchets en illustrations

Promotion du recyclage

Le Département des Bouches-du-Rhône a initié une politique publique internationale en matière de promotion du recyclage. Le Grenelle de l'environnement ayant donné compétence aux départements pour la réalisation des plans de gestion des déchets du BTP, c'est sur cette base que la collectivité a travaillé en assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Wilaya d'Alger. Il accompagne cette dernière dans le développement d'une démarche durable de gestion des déchets par leur recyclage (avec ses 2,9 millions d'habitants, la Wilaya d'Alger doit gérer plus de 1,5 millions de tonnes de déchets inertes par an !).

Partenaires : Conseil général des Bouches du Rhône/ Wilaya d'Alger (Algérie)
Année de signature de la convention : 2012
Cofinancement du MAEDI : 27 600 €

Bonne gestion des ordures ménagères

Depuis plus de 20 ans, Bressuire et Kpalimé au Togo sont partenaires. Ils ont consolidé leurs liens dans des actions concertées en matière d'organisation participative de la cité : travaux d'assainissement, soutien à la bibliothèque municipale, extension du réseau d'eau potable, appui institutionnel, micro-crédits à destination des femmes... Dans le domaine du développement urbain durable, Bressuires apporte un appui institutionnel à la collectivité de Kpalimé dans la coordination et le suivi de projets et sensibilise les populations à la bonne gestion des ordures ménagères. Des jeunes volontaires ou stagiaires bressuirais ont pu ainsi participer à des projets en matière de bonne gestion des ordures ménagères à Kpalimé.

Partenaires : Commune de Bressuires/ Kpalimé (Togo)
Année de signature de la convention : 1991
Cofinancement du MAEDI : 15 000 €

Gestion responsable et valorisation des déchets

FOCUS SUR LA METHANISATION AGRICOLE

L'azote est un élément indispensable à l'agriculture pour la fertilisation des cultures et la nutrition animale. Mais il peut aussi être source de pollution (gaz à effet de serre, dégradation de la qualité de l'air et de l'eau). La méthanisation à la ferme est une des solutions pour répondre à cet enjeu environnemental : elle permet de conserver l'azote contenu dans certains sous-produits de l'exploitation et de s'en servir pour produire de l'énergie ou des engrais sur place ou dans une autre exploitation agricole.

Elle produit de plus une énergie renouvelable et s'inscrit ainsi pleinement dans le défi de la transition énergétique. La technique de la méthanisation rend l'azote plus assimilable par les cultures, limite les émissions de gaz à effet de serre qui participent au réchauffement climatique et apporte un supplément de revenu non négligeable.

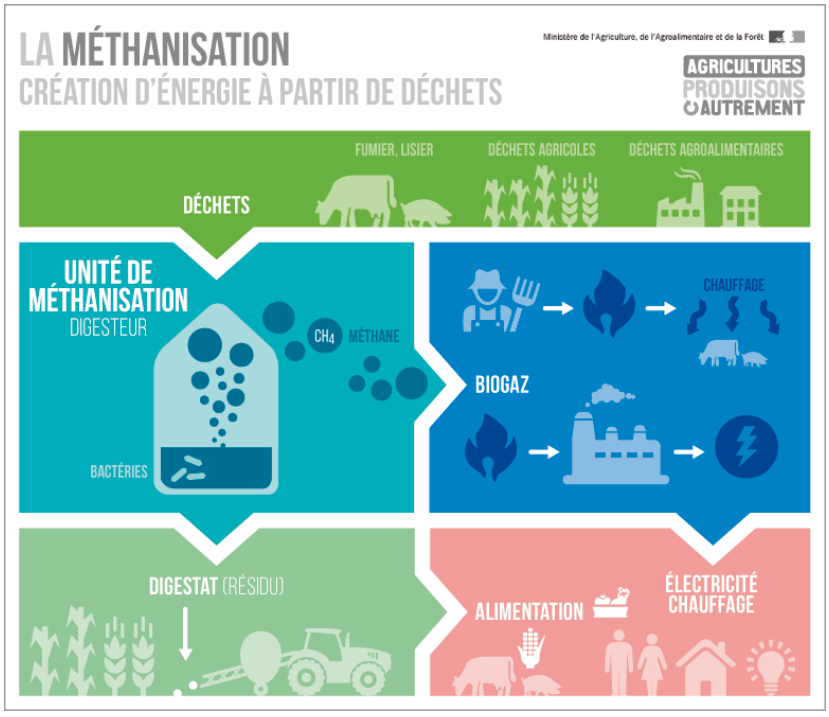

Les déchets agricoles ne sont pas concernés par le nouveau dispositif 1% déchets

Déchets

Préservation de la biodiversité et énergies renouvelables

⇒ Comment préserver la biodiversité, l'utiliser comme vecteur de lutte contre le dérèglement climatique et promouvoir le recours aux énergies renouvelables ?

* Comment préserver la biodiversité, l'utiliser comme vecteur de lutte contre le dérèglement climatique ?

La diversité biologique soutient le fonctionnement des écosystèmes, fournit des services écosystémiques essentiels au développement et au bien-être et contribue aux moyens locaux de subsistance. La notion de solutions fondées sur la nature implique l'utilisation d'écosystèmes pour relever les défis globaux tels que le changement climatique, l'approvisionnement alimentaire et le développement économique et social. La réponse à mettre en œuvre face à ces défis dépend, d'une manière ou d'une autre, de la santé et de la fonctionnalité des écosystèmes. Si ces derniers sont sains, résilients, fonctionnels et diversifiés, ils permettent le développement de solutions naturelles au bénéfice des communautés et des territoires confrontés à ces problématiques. Par conséquent, les solutions fondées sur la nature constituent un élément essentiel de la stratégie à adopter et représentent une alternative économiquement viable et durables.

* Comment promouvoir le recours aux énergies renouvelables dans le respect de la préservation de la biodiversité ?

Le développement des énergies renouvelables est un moyen de lutter contre le dérèglement climatique. Ce sont des énergies primaires inépuisables, car issues directement de phénomènes naturels, réguliers ou constants, liés à l'énergie du soleil, de la terre ou de la gravitation. Le bilan carbone des énergies renouvelables est très faible, ce qui fait de ces dernières, contrairement aux énergies fossiles, un atout pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Il est essentiel que ce développement se fasse en harmonie et dans le respect de la préservation de la biodiversité.

⇒ Biodiversité et énergies renouvelables en illustrations

Préservation des écosystèmes et des zones côtières

Dans le cadre des 15 ans de leur jumelage, les villes du Lamentin (Martinique) et de Santiago de Cuba ont signé en décembre 2010 pour 3 ans des accords de coopération afin de partager des pratiques sur la préservation de la biodiversité. Cette expérience a permis à la ville de lancer l'élaboration de sa politique environnementale, dite Stratégie Environnementale du Lamentin, SELA.

Partenaires : Martinique/Cuba
Année de signature de la convention : 1996
Cofinancement du MAEDI : 73 000 €

En 2012, la ville du Lamentin a lancé un appel à projet en vue de l'implication d'associations locales et de l'appropriation des objectifs de préservation des écosystèmes, et en particulier de la mangrove, par les populations cubaine et martiniquaise. Ces écosystèmes en bon état de conservation contribuent à la fois à l'atténuation (captage de CO2) et à l'adaptation (lutte contre les risques naturels) aux effets des changements climatiques.

Energies renouvelables

Au Niger, la Commune d'Agadez a souhaité doter les cases de santé de sa commune d'une installation intérieure assurant l'éclairage, la ventilation des locaux et la réfrigération des médicaments. Ce projet fonctionnant à l'énergie solaire intègre également, dans un souci de pérennisation des installations, la mise en place d'une structure de maintenance technique des équipements et d'un organisme chargé de la gestion.

Partenaires : Saint-Brieuc/ Commune urbaine d'Agadez (Niger) : Electrification solaire des cases de santé de la commune urbaine d'Agadez.
Année de signature de la convention : 2002
Participation financière du MAEDI : 62 000 €

Saint-Brieuc assure la maitrise d'ouvrage tandis qu'Agadez supervise la maitrise d'œuvre par son service communal de l'énergie et du pétrole assisté de l'association Electriciens sans frontières (ESF) qui participera également à la définition et au suivi des actions de sensibilisation aux économies d'électricité.

Appui à la gestion d'une zone écologique spécifique de lagune côtière

Créé en 2006, la coopération entre le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée) et le Conseil intercommunal d'écodéveloppement (CIED) de la lagune côtière du Bénin s'est intensifié en 2012 autour du projet de la Route de l'Eau (reboisement, restauration de zones humides, construction de modules sanitaires, création de forage, amélioration du système hydrologique, etc.).

Partenaires : CIED (Bénin)/Parc naturel régional de la Narbonnaise (Méditerranée)
Année de signature de la convention : 2006
Participation financière du MAEDI : 30 000 €

Le rapprochement entre les deux territoires (reconnus sites RAMSAR), dont les problématiques sont voisines (lagunes côtières, préservation des ressources halieutiques, floristiques et fauniques, qualité de l'eau, etc.) vise à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles, la protection de l'environnement et la restauration de la diversité biologique de la ZIED. Il prévoit aussi un volet d'appui pour que le CIED devienne la première intercommunalité « de projet » au Bénin.

Echange de bonnes pratiques en matière environnementale

A plus de 9 000 km, la région Bourgogne et la Province du Cap occidental en Afrique du Sud se rapprochent sur nombre de sujets, notamment autour du Patrimoine viticole.

Partenaires : Conseil Régional de Bourgogne/Cap Occidental (Afrique du Sud)
Année de signature de la convention : 2012

Les deux partenaires se sont entendus pour préserver ce patrimoine, qui a besoin des meilleurs conditions agronomiques et de respect de l'environnement pour se pérenniser et s'épanouir mais aussi de promotion et de sensibilisation. Un programme d'accueil de stagiaires sud-africains au sein du CFPPA de Macon-Davayé (initié en 2005) s'est enrichi en 2008 d'un programme réciproque d'envoi de stagiaires bourguignons en Afrique du Sud. De plus, dans le cadre de la coopération entre la Région Bourgogne et la Province du Cap Occidental, et à l'occasion de la « Saison Française en Afrique du Sud » (juin-novembre 2012), l'Association des climats du vignoble de Bourgogne a installé une exposition à l'Alliance française de Stellenboch, visant à partager la singularité culturelle viticole de la région bourguignonne avec les Sud-africains.

Zoom sur...

⇒ Le coût de la lutte contre le dérèglement climatique

Selon l'ONU, s'adapter au réchauffement coûtera 250 à 500 milliards par an en 2050 au Sud.

Les investissements nécessaires pour protéger les populations des pays en voie de développement des risques liés au changement climatique pourraient atteindre 250 à 500 milliards de dollars par an en 2050, selon un rapport de l'ONU publié vendredi à Lima lors de la COP20 en décembre 2014.

Cette nouvelle estimation, qui inclut tous les pays en voie de développement, est largement supérieure à la précédente (70 à 100 milliards de dollars), indique le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), et part du principe que la communauté internationale parviendra à limiter la hausse de la température globale à 2°C par rapport à l'ère préindustrielle.

⇒ Exemple d'un projet de tourisme durable, vecteur de lutte contre le dérèglement climatique à Luang-Prabang au Laos

Luang-Prabang (population estimée à 430.000 personnes) est devenue, par sa richesse patrimoniale et sa mise en valeur, un pôle de développement touristique et économique, passant de 35 000 visiteurs (1995) à 400 000 (2011).

La coopération décentralisée entre la ville de Chinon et la province de Luang-Prabang est emblématique et reconnue par les plus hautes autorités locales et nationales au Laos.

Depuis 18 ans, Chinon accompagne les autorités laotiennes dans la promotion d'une ville durable, où sont liés intimement patrimoine et développement durable urbain et environnemental. Le site de Luang-Prabang (patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1995) bénéficie d'une attractivité touristique forte et en constante progression, qui, couplé à sa position de ville carrefour, génère une concentration urbaine de plus en plus importante. Un outil de planification stratégique mis en place en 2004 (Schéma de Cohérence Territoriale) couvrant une aire de 15 km de large sur 25 km de long (soit 375 km²), fixe la localisation des futurs grands équipements (aéroport, ponts sur le Mékong et la Nam khan, nouveaux ports) et des nouveaux territoires de développement.

L'objectif aujourd'hui est de répliquer à l'échelle d'autres villes et sites patrimoniaux du Laos cette politique de protection et de développement durable par capitalisation des méthodologies et concepts éprouvés depuis deux décennies avec la ville de Chinon.

Partenaires : Chinon/Luang-Prabang (Laos)
Année de signature de la convention : 1985
Cofinancement du MAEDI : 69 000€

Zoom sur

Zoom sur...

⇒ L'économie circulaire

L'économie circulaire est un dispositif d'organisation scientifique, technologique, économique et sociale, visant à rendre à la nature les flux de matière liquide, gazeuse ou solide, inorganiques ou organiques, qui lui sont empruntés aujourd'hui trop dangereusement. Elle doit être insérée dans les planifications urbaines selon un principe de « gouvernance des flux ».

À l'heure des grandes réformes de décentralisation dans le monde, de l'internationalisation des pouvoirs locaux et des demandes croissantes d'économies plus soutenables, de nouvelles opportunités de réorganisation des systèmes de production et de consommation locaux apparaissent, de même que de nouveaux axes prometteurs de coopérations décentralisées.

L'économie circulaire apporte un élément de réponse en éclairant le rôle majeur des enchevêtrements des niveaux d'organisation écologiques et administratifs dans l'organisation territoriale.

Zoom sur un accompagnement à l'économie circulaire : Equité Sociale - Performance Economique - Respect de l'Environnement : ESPERE.

En Afrique de l'Ouest, ESPERE Sénégal, cabinet référent sur la responsabilité sociétale, accompagne la création et le développement d'éco-activités sur les sujets de l'énergie, du climat ou des déchets. Elle a par exemple repris un projet porté par une organisation non gouvernementale italienne dans la région de Thiès qui consiste à valoriser et à réutiliser localement des déchets plastiques (collecte en partenariat avec des collectivités territoriales sénégalaises, traitement en usine, revente à des entreprises de la région qui fabriquent à nouveau des objets ou du mobilier). La structure locale en charge de cette activité de promotion de l'économie inclusive est détenue majoritairement par des femmes sénégalaises. De 14 employés en 2009, ESPER s'appuie aujourd'hui sur 150 employés.

Zoom sur...

⇒ Les entreprises engagées dans la lutte contre le dérèglement climatique : Connaissez-vous MICROSOL ?

Microsol est une entreprise sociale engagée en Amérique latine depuis 7 ans dans l'accès aux services énergétiques vitaux. Elle propose aux entreprises des partenariats avec des ONG et des acteurs du développement permettant à la fois de maîtriser leur empreinte carbone et de garantir des impacts sociaux certifiés dans les communautés rurales. Elle joue également le rôle d'interface entre les entreprises et les acteurs locaux en plaçant la performance au cœur des partenariats.

Présente au Pérou où elle travaille à la gestion et au développement du programme de cuisinières améliorées appelé "Qori Q'oncha", Microsol permet de certifier les impacts sociaux et environnementaux des projets de cuisinières améliorées qui sont ensuite valorisés sur le marché volontaire du carbone où ils sont vendus. Les fonds ainsi obtenus sont utilisés pour garantir la soutenabilité des installations et étendre le programme afin d'améliorer la qualité de vie des familles.

LIMA COP20 / CMP10
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE 2014

Microsol

NOTE BENE : Dans la logique de la diplomatie économique portée par le MAEDI, l'appel à projets climat privilégiera les projets des collectivités territoriales françaises intégrant des partenariats avec des entreprises privées, dans une démarche de valorisation de l'expertise, de l'innovation et du savoir-faire français.

Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
Direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (DGM)
Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT)
57, boulevard des Invalides 75007 PARIS
01 43 17 62 70 / 01 43 17 62 64
secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr